



L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 94 DECEMBRE 2025

Lisez le journal sur <https://www.lesgrandeschapelles.fr>
ou sur <https://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire / Mairie / Rappel	p1
Etat civil	p2
M Roland LAUREY	p2
Le Club des Loisirs	p2
Amélioration des écoles	p2
Les sapeurs pompiers	p2
En décembre à l'ALSH 2025	p3
Les élections municipales 2026	p4
La mairie décorée	p5
Les sapeurs pompiers 11 novembre 2025	p5
Fête de l'Immaculée Conception	p6
Le repas des Anciens	p6
Délibération du conseil municipal	p7
Délibération du conseil municipal	p8

MAIRIE

Tel : 0325375259

Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr

PanneauPocket: icône PanneauPocket sur votre portable, sélectionner: **Les Grandes Chapelles**

Ouverture au public :

De 9h à 12h du mardi au samedi

RAPPEL

Les après-midis,
le secrétariat de Mairie
est FERME au public.

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 10 janvier 2025 à 17H00

Le fonctionnement du comité des fêtes ou tous les conseillers en faisait partis avait été décidé par Mr Jean Claude MOUCHEL, car il n'y avait plus de comité des fêtes (pas de volontaire parmi les habitants), c'était un moyen pour avoir du monde (11 conseillers) et il n'y avait pas de régie pour la gestion car c'était le comité des fêtes qui payait le tout avec la subvention.

Lors de mon premier mandant c'était je pense la même chose.

Les temps ont changés, maintenant il y aurait des candidats pour faire partie du comité des fêtes.

On pourrait rester de la même manière que maintenant, pour le 8 mai, le 13 (on reprendrait le feu d'artifice du 13/07 vu les responsabilités), le repas des anciens et le 11 novembre où je souhaiterais qu'il y ait un maximum de conseillers présents. La commune paierait tout ce qui est attribué à ces journées.

Sans une régie pour la gestion la commune ne peut pas encaisser les chèques, le liquide et les cartes bancaires et la commune n'en veut pas.

Il y aurait une association « Comité des fêtes de Les Grandes Chapelles » qui gère les soirées, le marché artisanal, le 13 et le 14 juillet vous feriez la retraite aux lampions, le repas gratuit, les jeux du 14, la pétanque et le château gonflable, le vide grenier, le Noël des enfants, etc... toutes les personnes du village pourraient en faire partie et il n'y aurait plus les conseillers qui en feraient systématiquement parti.

Travaux 2025:

- Rue de Jardin, Rue des Champs, Haut de la Rue de la Poste et l'im-passe de la rue du Roy sont terminer.
- Enduit et crépis du local commercial sont terminer.

Travaux 2026:

- Les travaux de l'église 2eme tranche
- Amélioration des écoles

Bien cordialement D. Gamichon

*Je vous présente à tous, mes meilleurs
vœux pour l'année 2025*



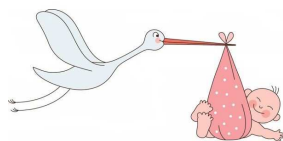
Etat civil

Naissance:

Albane OUSTI
28 octobre 2025
4 Allée des Thuyas

Léo, Louis BOYER
10 décembre 2025
18 Rue de Rilly

Alba, Stéphanie GERSE
15 décembre 2025
25 Rue Des Deux Justices



Nouveaux arrivants:

Mme Karine GUILLOT et
M Mathieu SINGER
4 Rue du Foyer

Mme et M Paul ALAIN
30 Petite Rue



Décès:

Roland LAUREY
11 décembre 2025



M Roland LAUREY

Notre doyen, M Roland LAUREY est décédé le 11 décembre 2025, il avait été conseiller municipal depuis le 4 mars 1971 jusqu'au 11 juin 1995 et adjoint du 11 juin 1995 au 25 mars 2001. Il avait été au comité des fêtes du temps de M Yves CHARRIER. Il participait aussi au partie de cartes du Club des Loisirs.

Le Club des Loisirs

Le Club des Loisirs de Les Grandes Chapelles et communes avoisinantes est à la recherche de nouveaux adhérents.

Le jeudi après-midi si vous êtes intéressés par des jeux cartes (tarot, belotte, etc ...) ou des jeux de société (rumikub, chromino, scrable, etc ...) venez nous rejoindre à la salle communale (à côté de la mairie) à Les Grandes Chapelles.

Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter Jean-Pierre LAITEM au 0676203137 ou Françoise CHARRIER au 0325375363.

Travaux à prévoir pour amélioration à l'école maternelle et la l'école élémentaire

Le 2 juillet 2025 nous avons eu le conseil d'école du 3eme trimestre.

Ils se plaignent tous de la chaleur enseignant (es), parents, élèves, il y en a quelques uns qui ont retiré leurs enfants par forte chaleur.

Ils ont tous été unanimes sur le fait qu'il faut maintenant qu'il y est des volets sur les 3 baies vitrées côté.

Nous allons prévoir:

- Pose de volets sur les 4 baies vitrées (3 classes et 1 atelier) sur l'école primaire
- Pose de film réfléchissant 102 sur les fenêtres des 2 écoles et équipé les vitres qui s'ouvrent de moustiquaires
- Poser une climatisation dans les 2 écoles pour les 4 classes, la salle de motricité et le dortoir
- Mettre un filet dans la sous-pente du préau de l'école élémentaire pour les pigeons

La DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) est demandée.

- **Somme totale Hors Taxes: 54 708,75 €**
- **Subvention attribuée par l'Etat DETR: 16 412,63 €**

Les Sapeurs Pompiers

La Compagnie de Sapeurs Pompiers est toujours à la recherche de Sapeurs Pompiers.

4 pompiers pour 400 habitants ça fait que 1% de la population qui est volontaire pour être sapeur pompier.

En cas que vous soyez volontaire, vous appeler:

- Anthony Mauvais: 0661621949
- La Mairie: 0325375259



Préparation de Noël et dernière sortie à l'ALSH 2025



Préparation du sapin de Noël

	07 Janvier	14 Janvier	21 Janvier	28 Janvier	04 Février	11 Février
Matin	Galette (Cuisine)	Loto Médiéval	Jeu de Dames (Activité manuelle)	Visionnage <i>FRANÇOIS DES BOIS</i>	Création de ton Cheval de course (Activité manuelle)	Mon Cœur (Activité photo)
Après-midi	Ta couronne (Activité manuelle)	Théâtre Géant	Affrontement (Jeux de Société)	Neige artificielle (Activité scientifique)	Course à cheval (Activité sportive)	Ton ours d'amour (Activité manuelle)

Il se peut qu'une activité soit modifiée, selon les conditions météorologiques, les besoins et les envies des enfants, qui sont acteurs principaux de leur journée.

ACM Les P'tits Loups
MAIL: lesptitsloupsacm@orange.fr
TEL: 06.32.12.20.60

Planning d'activité prévu le mercredi début 2006



Utopia à Bussy-en-Othe



Retour sur la fin de l'année 2025 chez les P'tits Loups, placée sous le thème de l'Antiquité, avec la découverte des légendes grecques, mais aussi la célébration d'Halloween, sans oublier le fabuleux spectacle d'Utopia Land à Bussy-en-Othe, qui nous a émerveillés.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver en 2026 avec un planning d'activités placé sous le thème du Moyen Âge. l'équipe des p'tits Loups

Nous aurons le plaisir de vous retrouver en 2026 avec un planning d'activités placé sous le thème du Moyen Âge. l'équipe des p'tits Loups



Les élections municipales 2026

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité modifie le scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants.

Elle s'applique à compter du renouvellement général du 15 et 22 mars 2025.

Ce qui va changer pour nous commune de 400 habitants:

- ☐ **La parité homme / femme**
- ☐ **Liste bloquée, vous n'avez pas le droit de rayer un candidat, sinon bulletin nul**
- ☐ **Liste de 11 conseillers**, la liste est complète à partir de 9 conseillers et 13 conseillers maximums, les 2 en plus sont considérés comme supplémentaires, postes vacants en cours de mandat
- ☐ Dans notre cas **la 2eme adjointe doit être une femme**
- ☐ **On peut avoir jusqu'à 3 adjoints** (1/3 de 11 conseillers)
- ☐ Dans le cas où l'élection n'est pas acquise au premier tour, les listes admises au second tour sont celles ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour. Leur composition peut être modifiée pour intégrer des candidats présents au premier tour sur d'autres listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. La liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges obtient la majorité arrondie à l'entier supérieur (6). Les 5 sièges restant sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

À partir du 1er septembre 2025, la communication des collectivités territoriales sera strictement encadrée par le Code électoral. Pour les **élus sortants**, une vigilance particulière s'impose : un faux pas peut suffire à invalider une élection ou à rendre un candidat inéligible.

L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/adjoint. Le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire.

En cours de mandat, en cas de vacance d'un siège d'adjoint le respect de la parité n'est pas exigé pour procéder au remplacement valable uniquement pour les communes de moins de 1000 habitants.

Les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée). La liste est donc composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Lieu de dépôt:

La sous-préfecture est celle représentée par les communes de son arrondissement : **Nogent sur Seine**.

Pour le premier tour les déclarations de candidature sont déposées en février 2026 à partir d'une date fixée par arrêté du préfet et jusqu'au jeudi 26 février 2026 à 18 heures.

En cas de second tour, les déclarations de candidature sont déposées à partir du lundi 16 mars 2026 et jusqu'au mardi 17 mars 2026 à 18 heures.

La déclaration de candidature est déposée par le candidat tête de liste ou son représentant dûment mandaté.

Après réception des candidatures, ces dernières sont enregistrées. Pour ce faire, sont délivrés un récépissé provisoire, puis un récépissé définitif.

Documents à récupérer:

Cerfa n° 14998*03 (à remplir par la tête de liste)

Annexe n°2 cerfa n° 17609*01 (à remplir par la tête de liste)

Cerfa candidat n° 14997*04 (à remplir par chaque candidat composant la liste)

Les bulletins:

Être imprimés en **format paysage**, c'est-à-dire présentés de façon horizontale

Être d'un grammage compris entre 70 et 80 g/m² (art. R. 30)

Être en format (art. R. 30) 148 x 210 mm pour les listes comportant de 5 à 30 noms

Premier conseil municipal et élection du maire:

Le code général des collectivités territoriales (article L2121-7) prévoit que le premier conseil municipal se réunit de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant l'élection. Dans les communes où un seul tour est organisé, le conseil se réunira au plus tôt le 20 mars et au plus tard le 22 mars. Dans les communes où un second tour est nécessaire, le conseil se réunira au plus tôt le 27 mars et au plus tard le 29 mars. Lors de cette première réunion, le conseil municipal élit le maire et ses adjoints.

La Mairie décorée



Les Sapeurs Pompiers au 11 novembre 2025



Fête de l'Immaculée Conception

Certains d'entre vous ont peut-être observé de l'animation autour de la statue de la Sainte Vierge qui se dresse à la sortie du village, le 8 décembre dernier en fin d'après-midi ?

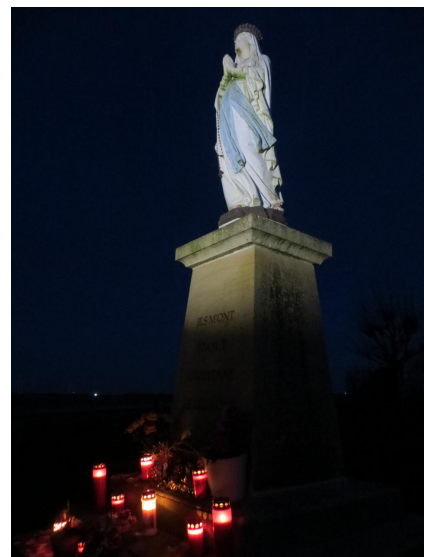
En effet, à l'occasion de la fête de l'Immaculée conception, une petite dizaine d'habitants de Les Grandes Chapelles s'est réunie devant la statue pour y déposer des lumières, prier et chanter en l'honneur de la Vierge Marie.

La météo s'y prêtant, nous avons prolongé ce temps de recueillement par un moment convivial agrémenté de boissons chaudes et de petits gâteaux de Noël.

Cette initiative particulière pourra vous être proposée plus largement l'année prochaine.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !

Anna, Benoîte et Marie-Laure



Le repas des anciens

Le maire, Dominique Gamichon, a tout dit le plaisir et la joie de vous retrouver aujourd'hui pour ce moment de convivialité.

Cette année la doyenne de l'assemblée était Madame Mercedes FELIX et le doyen de l'assemblée Monsieur Pierre ECUVILLON.

Madame Marie SOGNY doyen du village et Monsieur Roland LAUREY vous prie de les excuser de ne pouvoir assister au repas.

Le maire a parlé ensuite des travaux fait en 2025, les travaux qui sont prévus en 2026 surtout l'église, des élections municipales.



Il remercia les 2 adjoints, tous les conseillers présents et Madame Hélène PROVIN, sans oublier son mari, pour l'organisation devant les fourneaux.

Cette année vous avez le chanteur Dominique LEMARIE qui va vous divertir.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2025

En exercice : 11 Présents : 07 Votants : 08

1 - Déploiement des travaux du Nord-Ouest Audois sous la maîtrise d'ouvrage de la Régie du SDDEA – Vente d'un terrain dans le cadre de la construction d'un regard technique

LE MAIRE EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Le SDDEA et à sa Régie sont tenus de respecter le seuil de concentration maximale de nitrates fixé par la directive européenne sur l'eau potable, transposée en droit interne. Sur le fondement de cette directive, la Commission Européenne poursuit plusieurs Etats membres devant la Cour de Justice de l'Union Européenne. Ainsi, la France est engagée dans une procédure contentieuse au niveau européen afin de mettre en conformité ses zones d'approvisionnement en eau.

Dans ce cadre, les travaux issus du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Nord-Ouest Audois, pour mettre en conformité le service d'eau du COPE des Chapelles de Seine, nécessitent la construction d'un regard technique sur le finage de la commune de Les Grandes-Chapelles. Ce dernier, réalisé pour le compte du COPE des Chapelles de Seine, va permettre :

- De desservir en eau potable le réseau de la commune de Les Grandes-Chapelles en gravitaire ;
- De desservir le réseau de la commune de Chapelle-Vallon en refoulement.

Le regard technique comprendra un réducteur de pression permettant d'alimenter le réseau bas de la commune de Les Grandes-Chapelles, un branchement simple permettant de desservir le réseau haut de la commune de les Grandes-Chapelles et un groupe de pompage composée de 2 pompes de 8 m³/h, dont 1 en secours, visant à remplir le réservoir de la commune de Chapelle-Vallon.

Cet ouvrage doit être construit sur un terrain de 50 m² faisant partie du domaine public communal de la commune de Les Grandes-Chapelles dans le secteur des rues des Ouches et de la Poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'AUTORISER** la construction d'un regard technique à créer sur le finage de la commune de Les Grandes-Chapelles pour le compte de la Régie du SDDEA – COPE des Chapelles de Seine ;
 - **DE VENDRE** à la Régie du SDDEA le terrain nécessaire de 50 m² conformément au plan joint pour l'euro symbolique ;
 - **DE METTRE** à la charge de la Régie du SDDEA les frais d'acquisition ;
- D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété de la commune vers la Régie pour le terrain concerné.

2 - Travaux de voirie 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le rapport d'analyse effectué par la maîtrise d'œuvre de l'opération, Mr BARRE Victorien, INGENIUM PARTNER

La consultation ayant pour objet la gestion des travaux de voirie 2025, sept entreprises ont répondues :

Entreprise ROUSSEY	257 000.00 € HT
Entreprise EFFAGE	267 453.50 € HT
Entreprise GUINTOLI	278 781.80 € HT
Entreprise COLAS	245 600.00 € HT

Entreprise BJC TERRASSEMENT	255 044.00 € HT
Entreprise ADAM FRERES	220 462.00 € HT
Entreprise SARL SMTP	289 314.70 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré :

décide d'attribuer la gestion des travaux :

- Entreprise COLAS 245 600.00 € HT

autorise M. le Maire à signer tous les documents.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2025

En exercice : 11 Présents : 07 Votants : 10

1 - Echange de parcelle avec Mme DECHAND

Le Maire présente l'échange d'un bout de terrain avec Mme DECHAND afin redéfinir la limite cadastrale sur la clôture existante.

La commune prend en charge tous les frais de bornage.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

- l'échange du bout de terrain
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'échange.

2 - EMPRUNT POUR LES TRAVAUX RESEAUX D'EAU ET ELECTRIQUE ET DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour financer les travaux de réseaux d'eau et électrique et de voirie, rue des Jardins, rue des Champs, Chemin de Roi et Haut rue de la Poste, la somme nécessaire est de 200 000 €.

Après avoir consulté les différentes propositions et avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE**, à l'unanimité d'accepter l'offre du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne :

- Un crédit sur 8 ans avec un taux fixe de 3.13 %
- Frais de dossier : 0.15% du capital emprunté
- Pas de souscription de parts sociales
- Echéances trimestrielles
- En cas de remboursement anticipé : indemnité semi-actuarielle + 2 mois d'intérêts.

- **DECIDE** d'inscrire ces crédits au budget 2025 en recette d'investissement compte 1641.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Demande de fonds ce concours 2025 et 2026 à la Communauté de communes Seine et Aube pour les travaux de voiries,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de communes Seine et Aube propose d'accorder aux communes membres un fonds de concours plafonné à 15 000 € pour 2025 et 15 000 € pour 2026.

Le devis pour ces travaux s'élève à :

Montant total du projet TTC	305 520 € TTC
Montant total HT	245 600 € HT
Base subvention DETR envisagée	120 000 €
Subvention DETR	48 000 €
Emprunt	200 000 €
Fond de concours 2025-2026	15 000 € + 15 000 €
Fond libres	27 520 €

Monsieur le Maire propose de faire la demande de ce fonds de

concours pour 2025 et 2026 pour les travaux de voiries rue des Jardins Rue des champs, Chemin du Roi et le haut de la Poste.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander ce fonds de concours et signer tous les documents nécessaires.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2025

En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 09

1 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif a été adopté lors de la séance du 04/04/2025, mais l'affectation du résultat n'a pas été fait.

L'affectation du résultat se présente comme suit :

Article R002 Recette de Fonctionnement : 697 921,48 €

Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 640 941,54 €

Article D001 Dépense d'investissement : 712 477,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE le résultat aux comptes suivant :

La somme de **697 921,48 €** est inscrite à l'article **R002** Recette de fonctionnement au budget primitif 2025.

La somme de **640 941,54 €** est inscrite à l'article **1068** «Excédents de fonctionnement capitalisés» au budget primitif 2025.

La somme de **712 477,60 €** est inscrite à l'article **D001** Recette de fonctionnement au budget primitif 2025.

2 - Vente de parcelle à CELLAND

Nos réf: FR-10-900032

On n'a été obligé de reprendre une délibération à la place de celle du 4 avril 2025 car le nom de **One Tower France** a changé en **Celland**.

Adresse du site: Lieu-dit « LE PUIITS » 10170 LES GRANDES CHAPELLES

L'opération projetée consistera en l'acquisition devant notaire d'une portion de votre parcelle cadastrée numéro 43, section ZR à LES GRANDES CHAPELLES (10170) lieu-dit «LE PUIITS » sur laquelle est implantée notre infrastructure de téléphonie mobile.

L'OPÉRATION

Acquisition d'une micro-parcelle

L'opération consiste en l'acquisition d'un extrait à détacher de la parcelle cadastrée n°43 sections ZR d'une surface de 145 m² de part et d'autre de l'infrastructure de téléphonie mobile, tel que reflété sur le schéma ci-joint (la "Micro-Parcelle").

Prix de la Micro-Parcelle

En contrepartie de la cession de la Micro-Parcelle susvisée, nous paierons la somme de VINGT CING MILLE CENT EUROS (25.100,00 EUR). Le prix sera payé en une seule fois lors de la signature de l'acte authentique devant notaire.

La vente générera le cas échéant, un impôt sur la plus-value qui sera calculé et prélevé par le Notaire, sur le disponible du prix lors de la publication de celle-ci au service de la publicité fon-

-cière.

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

A l'unanimité la vente de la parcelle n°43 section ZR à CELLAND

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2025

En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 08

1 - DEMANDE DE DETR TRAVAUX ECOLE

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire de la commune, comprenant :

- Les volets roulants sur l'école élémentaire
- Moustiquaires et films sur les baies vitrées en altitude sur les 2 écoles
- Une climatisation pour les 2 écoles
- Un filet de protection sous le préau
- Electricité pour la clim et les volets

Devis pour la réalisation des travaux :

• Volets roulants et moustiquaires	
MENUISERIE LEGRAND	16 490,00 € HT
Climatisation	
CLIMADYS	30 162,60 € HT
Filet de protection	
NGAN	5 305,15 € HT
Electricité pour le tout	
E.G.B.I	2 751,00 € HT
Soit un total de 54 708,75 € HT	

La Commune sollicite la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR 2026 pour réaliser ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Base subventionnable HT	54 708,75 €
Subvention attribuée par l'Etat DETR (30 %)	16 412,63 €
Fonds libres	49 237,87 €
Total projet TTC	65 650,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le projet de financement des travaux.
- **SOLLICITE** la demande de DETR 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.

2 - Fermage de l'année 2025

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Calcul du fermage :

Le prix du blé fermage au quintal de l'année 2024 est de 27.70€ + 0.42% soit 27.82 €.

La location est de 6 quintaux l'hectare

Donc pour l'année 2025 la location est de 27.82€ x 6q =166.92€ l'hectare

Location de terre pour :

- SCEA VOLHUER LITWIN POUR 0 ha 87 a 75 ca x 166.92€ = 146.47 €
- SCEA LITWIN PERE ET FILS POUR 1 ha 00 a 40 ca x 166.92€ = 167.59 €
- SCEA DE LA RUELLE CORNUE POUR 0 ha 87 a 88 ca x 166.92€ = 146.69 €
- Mme BECARD CHRISTIANE POUR 0 ha 38 a 40 ca x 166.92€ = 64.10 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

- **REND** un avis favorable sur cette demande